

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

1715 route des Tnabes 64490 LESCUN

Référence cadastrale :

E 0547

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : Propriétaire des Terres

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Non

Oui

Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESGUN 64490

NOUQUET DANIEL
ADRESSE LESGUN,
6 RUE DE L'EGLISE
ADRESSE FEAT 64570
6 CHEMIN HONDEVILLE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUi:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination
- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : QUARTIER LAMÉNIÈRE 64490 LESGUN

Référence cadastrale : 0290

NATURE CONSTRUCTION : GRANGE

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non**Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :**

- Date approximative : **1999**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) : **REPENSEMENT CADASTRAL OZPO**

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre

(préciser) : **TERRE DE PACAGE PARCELLE 0277****LA PARCELLE OZPO N'EST PAS EXPLOITÉE**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- **Autre**

(préciser) : **NETTOYAGE PAR PARCELLE PARCELLE 0277**

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

À 250 m

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

À 50 m

- **LOUPE POTABLE À 95 m DÉJÀ CAPTÉE**

- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

☒ Non

Oui

☒ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?

☒ Oui

Non

- La toiture est-elle encore présente en totalité ?

☒ Oui

Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?

☒ Oui

Non

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



 Lescun, 64490 Lescun



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESCUN 64490

NOUQUET DANIE

A DANE LESCUN :

6 RUE DE L'EGLISE

ADRESSE F64 64570.

5 CHOMIN HONAFVILLE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : QUANTIER LABRÉNIÈRE 64490 LESCUN

Référence cadastrale : 0280

NATURE CONSTRUCTION : MAISON À RENOVER

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui

Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1960

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) : REPENTE 0280

- Habitation

Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Oui

Non

- Prairies

Oui

Non

- Landes/terres en friche

Oui

Non

- Autre

(préciser) : TERRE DE PÂLE PÂLE 0277

LA PÂLE 0280 N'EST PAS EXPLOITÉE

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Oui

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- **Autre**

(préciser) : NETTOYAGE PAR PÂLE PÂLE 0277

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

Oui

Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

Oui

Non

A 250m

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?

Oui

Non

A 50m

- SOURCE POTABLE A 95m DÉJÀ CANTÉE

- | | | |
|---|-----|-----|
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? ☒ Oui ☐ Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? ☒ Oui ☐ Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ☒ Oui ☐ Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE



 Lescun, 64490 Lescun





GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse : 1615 route de l'Abéroutat 64490 LESCUN

Référence cadastrale : E98/99

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2012, à l'expiration du contrat d'élevage au titre des mesures agro environnementales pour la protection des races menacées et de la résiliation concomitante de l'adhésion cotisant solidaire MSA

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui ~~Non~~

- Exploitation agricole ~~Oui~~ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Abri à chevaux pour activité à titre privée

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures ~~Oui~~ Non

- Prairies Oui ~~Non~~

- Landes/terres en friche Oui Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? non sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- | | | |
|---|---------------------------|----------------|
| • à une route suffisamment dimensionnée ? | Oui | Non |
| • au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? | À proximité(réseau | |
| maison d'habitation | Oui | Non |
| • au réseau d'électricité en capacité suffisante ? | Oui | Non |
| • à un réseau d'assainissement ? | Oui | Non |
| sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? | Oui | Non |

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment : charpente bois/toiture bac acier/murs crépis + parement bois sur façade visible de la route cf photos
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ~~Oui~~ Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s): annexées

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

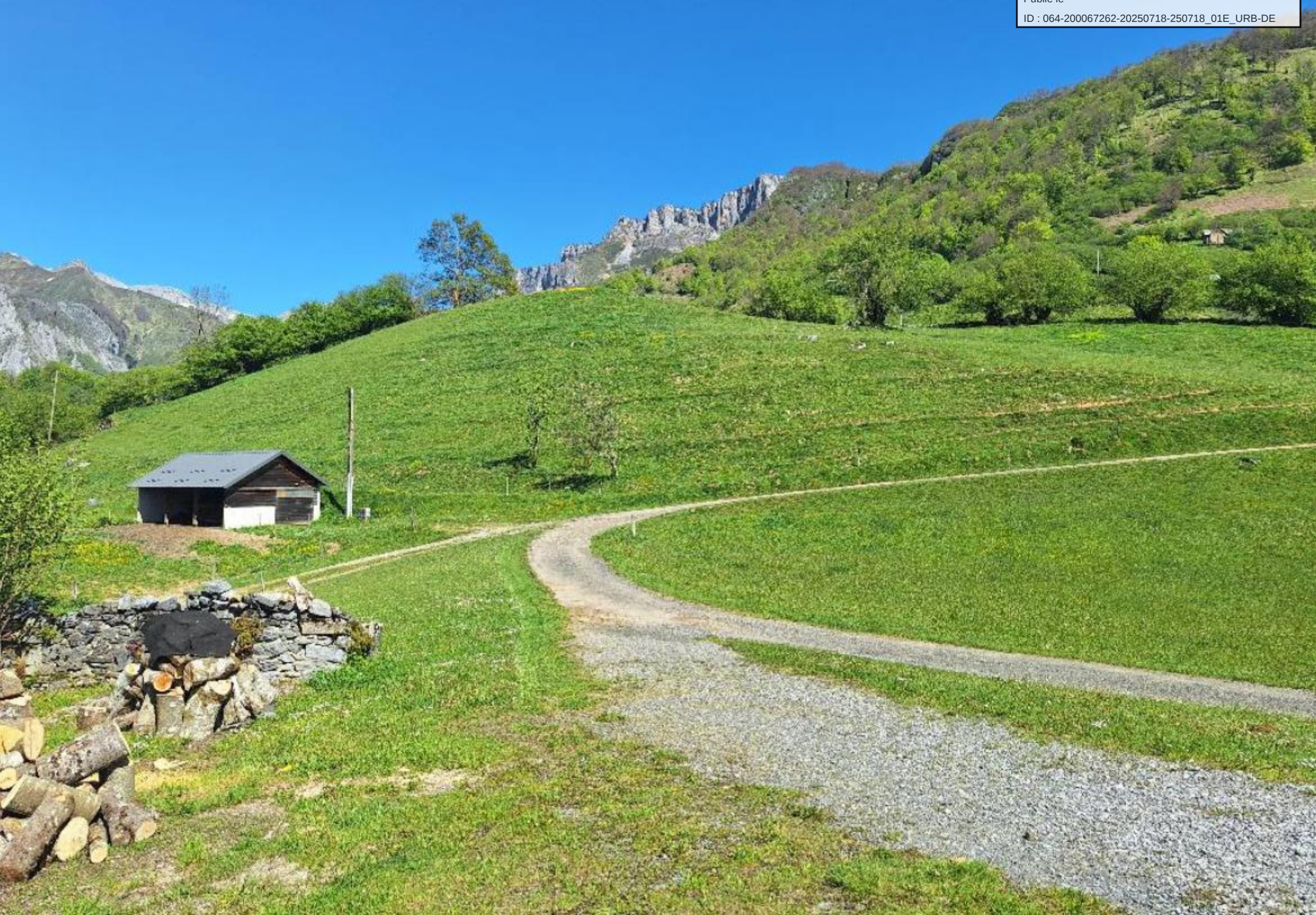
Reçu en préfecture le 21/07/2025

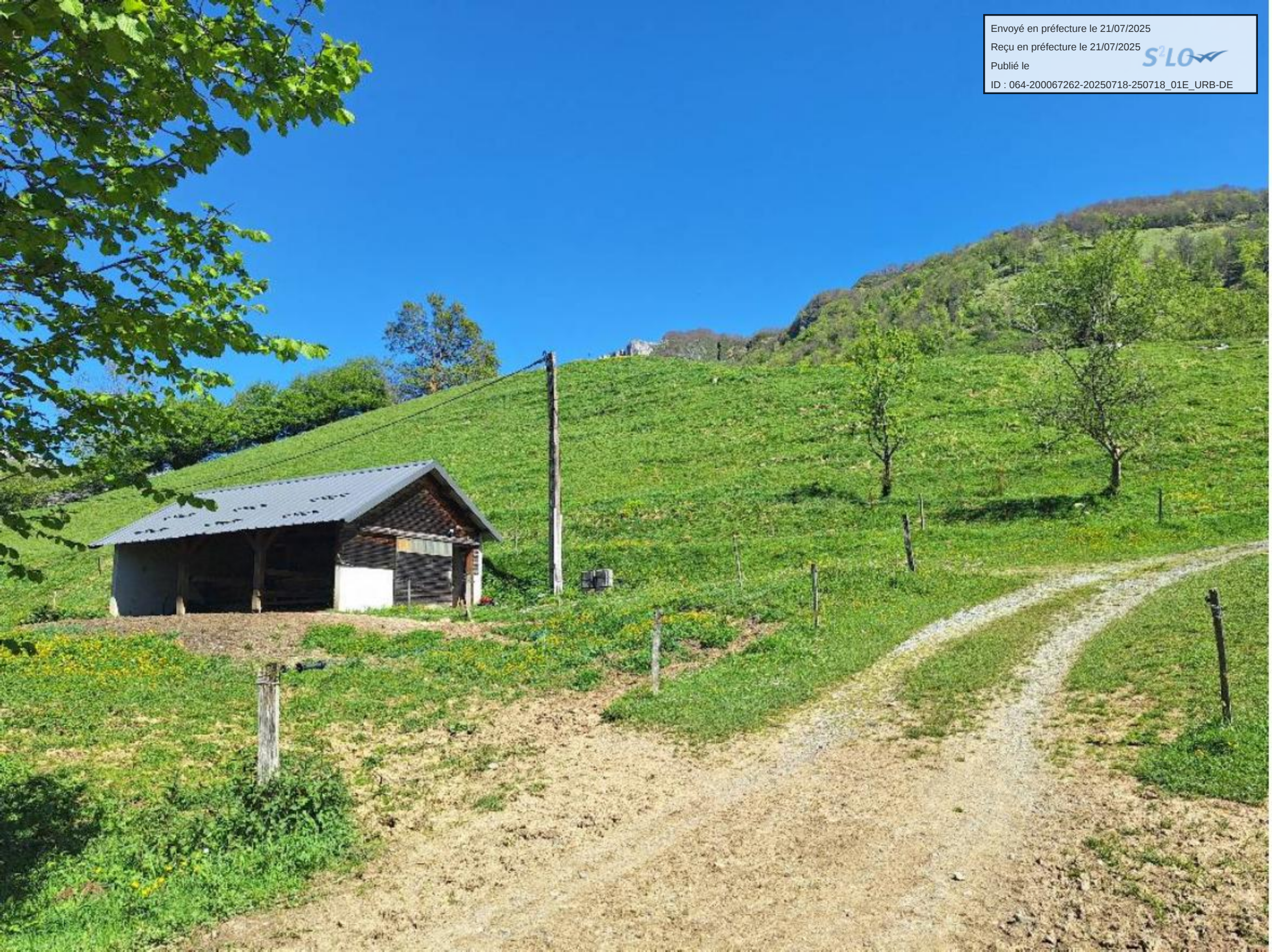
Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01E_URB-DE









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **Quartier Ourbiet de Haut 64490 LESCUN**

Référence cadastrale : **Section B – Bâtiment 1204 . Parcelle terrain 1205.**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Section B – Bâtiment 1204 . Parcelle terrain 1205.**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

- **Servitude de passage**
- **Servitude de tréfonds** : branchement EDF, AEP.

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?****Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **2005**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

Non

- Exploitation agricole

Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

(préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures

Non

- Prairies

Oui

- Landes/terres en friche

Non

- Autre

(préciser) : **fougeraie**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ?

Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui**

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- à un réseau d'assainissement ?
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui**(Chemin)****Non****Non****Non****Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Ancienne grange traditionnelle avec grenier

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):







RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.* »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
 - Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
 - Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
 - Intérêt architectural présent
- ⇒ **Une nouvelle destination retenue : HABITATION**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1790 ROUTE DU COL DE PAU

Référence cadastrale : SECTION 0B / FEUILLE 2 / N° PARCELLE 0232

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON EXISTANT

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

X Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

X Oui Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

X Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?

Oui X Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ANNEE 2015

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation X Oui Non

- Exploitation agricole Oui X Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui X Non

- Prairies X Oui Non

- Landes/terres en friche Oui X Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? X Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) : EN PROPRIETE (faire valoir direct / propriétaire)

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? X Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? X Oui Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? X Oui Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? X Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui X Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

X Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : TRES BON ETAT
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? X Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? X Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? X Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

Photographie(s):



PLUi PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION
	COMMUNE : LESCUN 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 951, chemin de Capreoo. 64490 LESCUN

Référence cadastrale : 40

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**

Oui

☒ Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui

☒ Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui

☒ Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**

Oui

☒ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2005

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation

☒ Oui

Non

- Exploitation agricole

Oui

☒ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre

Oui (préciser) : grange

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures

Oui

Non

▪ Prairies

☒ Oui

Non

▪ Landes/terres en friche

Oui

Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ☒ Oui Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ ☒ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui

☒ Non**RESEAUX :****Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

☒ Oui

Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

☒ Oui

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ?
- à un réseau d'assainissement ?
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?

Oui

Oui

Oui

Non

Non

Non

INTERET ARCHITECTURAL :**Etat du bâtiment ?**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ?
- La toiture est-elle encore présente en totalité ?
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ?
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Oui

Oui

Oui

Non

Non

Non

Photographie(s):





PLUi PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal	GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION
	COMMUNE : LESCUN. 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:**⇒ Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ Une nouvelle destination retenue :**LOCALISATION DU BATIMENT :**

Adresse :

**quartier Ourbiet de Haut -
64490 LESCUN.**

Référence cadastrale :

47**CONTRAINTES D'URBANISME :**

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui ☒ Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui ☒ Non

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui ☒ Non**Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui ☒ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2005

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation ☒ Oui ☒ Non- Exploitation agricole ☒ Oui ☒ Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre ☒ Oui (préciser) : grange

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures ☒ Oui ☒ Non▪ Prairies ☒ Oui ☒ Non▪ Landes/terres en friche ☒ Oui ☒ Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ☒ Oui ☒ Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ ☒ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ☒ Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ?

☒ Oui ☒ Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?

☒ Oui

Non		
• au réseau d'électricité en capacité suffisante ?	Oui	Non
• à un réseau d'assainissement ?	Oui	Non
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):



